

Oka, le 21 juillet 2001

Oui à la mine d'Oka et Oui à l'agriculture

Le 26 juin dernier, la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec a rendu une décision favorable à l'exploitation d'un gisement de Niobium à Oka et autorise l'utilisation non agricole d'une superficie de 9,4 hectares à la compagnie minière Niocan Inc. Le Niobium est un métal de plus en plus en demande sur le marché et a une utilisation très diversifié dans plusieurs secteurs de l'industrie.

Les enjeux sont très importants, tant pour le milieu agricole que pour l'avenir économique de la région. L'évaluation de la problématique de la demande a mené la commission à prendre une décision éclairée, et par son analyse elle a démontré une fois de plus qu'elle possède les compétences requises pour procéder au traitement de tels dossiers.

Le consortium Met-Chem / SNC-Lavalin, qui a réalisé les études d'ingénierie pour Niocan, a mis à contribution son expertise de renommée internationale pour concevoir des infrastructures qui rencontrent les normes les plus strictes concernant l'environnement. Il ne faut pas oublier que la technologie en exploitation minière a bien changé et que les lois et règlements en vigueur ne permettent pas la répétition des erreurs du passé dans ce domaine (ex. : la St-Lawrence Columbium)

Plusieurs autres études dont celles de la réputée firme Roche Inc. ont été réalisées afin de s'assurer que l'implantation de la mine sera faite en parfaite harmonie avec les citoyens et avec l'environnement. Depuis le tout début, les représentants de la compagnie Niocan ont adopté une attitude des plus cordiale et démontrent un grand intérêt à coopérer avec les divers partis concernés.

Selon la Commission (CPTAQ), il revient au Ministère de l'environnement d'évaluer les différents impacts associés aux opérations d'une mine et ce ministère dispose de ressources nécessaires et pertinentes pour effectuer de telles analyses.

Nous, du Comité Local de Développement Minier, sommes persuadés que le Ministère de l'environnement procédera à l'étude du dossier Niocan avec tout le sérieux et le discernement que l'on doit attribuer à un tel dossier.

L'exploitation de ce gisement contribuera de façon significative au développement socio-économique de la MRC de Deux-Montagnes ainsi que du Québec. L'apport de ce projet va permettre une création d'emplois et de formation importante pour nos jeunes et il amènera un essor économique d'envergure par le développement de multiples projets connexes, ce qui procurera une qualité de vie supérieure pour l'ensemble de la population de notre grande région.

COMITÉ LOCAL DE DÉVELOPPEMENT MINIER

La très grande majorité de la population du grand Oka a bien compris l'enjeu économique et social que le projet Niocan va apporter dans la communauté. Elle continue d'appuyer les recommandations des experts ainsi que les décisions des autorités en supportant l'implantation de ce projet.

Dans sa décision, la Commission fait mention de la réalité spécifique de ce coin de territoire particulier, lequel a l'avantage considérable de bénéficier de possibilités maraîchères et fruitières enviabes, mais en même temps de richesses de sous-sol recherchées et de haute qualité. Elle fait également état de l'orientation préliminaire invitant les intéressés à rechercher l'harmonisation entre les activités et les mesures susceptibles de réduire au minimum les contraintes de l'une ou l'autre, au lieu de privilégier l'affrontement et la confrontation.

Nous du CLDM avons bien compris ce message que nous tentons de promouvoir depuis le début et que nous continuerons sans cesse à rechercher. Par ailleurs, il est grand temps que les opposants au projet minier à Oka s'en remettent aux experts du Ministère de l'environnement et des autres organismes pour traiter le dossier Niocan, de façon à ce que la population puisse finalement obtenir une image authentique du projet en lieu de la désinformation qui circule présentement.

OUI AU PROGRÈS

Le Comité Local de Développement Minier